ART. 13 N° 45

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 45

présenté par

M. Larrivé, M. Bonnot, M. Marsaud, M. Cochet, Mme Marianne Dubois, M. Foulon, M. Cinieri, M. Sordi, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, M. Censi, M. Darmanin, M. Abad, M. Gosselin et M. Siré

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.